



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NO 752**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 mars 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 752 intitulé :

Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le 14 avril 2026 à 19 h 15 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot au 110, boulevard Perrot.

Au cours de l'assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer exclusivement à ce sujet.

Ce projet peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Note explicative du règlement no 752

Le Règlement 752 vise à se conformer aux exigences des articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1. Entre autres, le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments permettra :

- d'encadrer et d'ordonner la réutilisation du sol dégagé;
- d'entretenir les bâtiments délabrés et de gérer les risques liés à ceux-ci;
- de préserver et de protéger les bâtiments ayant une valeur patrimoniale;
- de s'adapter au contexte de rareté des logements à louer;
- de réduire la spéculation et le nombre de terrains vacants.

Service de l'urbanisme et de l'environnement
Le 24 mars 2026

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 mars 2026.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier